



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2026-0119

D É C I S I O N

Portant attribution du marché relatif à l'acquisition d'une benne de 12m3 d'occasion de collecte de déchets ménagers pour le service collecte de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérus (CC ACVI)

CC ACVI / FAUN ENVIRONNEMENT

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211.10,

Vu la délibération n°DL2026-0095 du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accord-cadre ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R.2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur l'acquisition d'une benne de 12m3 d'occasion pour le service collecte de la CC ACVI,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 03 Juin 2026 lançant la consultation selon la procédure de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour l'acquisition d'un véhicule,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à la société **FAUN ENVIRONNEMENT** Siret n° 775 573 009 000 47 625 sise rue du Languedoc- 07500 GUILHERAND ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260810-DC2026-0119-CC
Date de télétransmission : 10/08/2026
Date de réception préfecture : 10/08/2026

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le présent marché n°2026F09BOMOC relatif à l'acquisition d'une benne de 12m3 d'occasion pour le service collecte de la CC ACVI, à la société **FAUN ENVIRONNEMENT** Siret n° 775 573 009 000 47 625 sise rue du Languedoc- 07500 GUILHERAND et ce pour un montant de **191 000.00€-HT** (cent quatre-vingt-onze mille euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de notification,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 10/08/2026

Le président, Grégory MARTY



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.